<u>PAS À PAS DI</u>

ÉTAPE 1 - CRÉÉR UNE DEMANDE D'INDEMNISATION

	Mes Etablissements
LITTORAL ENERGIES S1451409000018 MS-DE-GALAS Actif	
	Voir tous mes Etablissements
	Mes Demandes d'Indemnisation
	Créer une nouvelle demande Voir toutes mes DI

Cliquer sur Créer une nouvelle demande

La page du code secret à saisir s'affiche : munissez-vous du code secret (10 caractères) récupéré sur la notification de décision reçue et renseignez le code de création de la DI.

	Code * : 69aapr8ufp	Θ
Nois sur lequel por	te la demande d'indemnisation nt impossible de créer / modifier un	n ne demande d'indemnisation antérieure
à février 2020.Cette	contrainte sera prochainement lev	ée.
à février 2020.Cette Veuillez nous excuse	contrainte sera prochainement leve er pour la gêne occasionnée. Mois / Année* :	ée. ➡

Sélectionnez l'année et le mois à l'aide du calendrier

Cliquez sur créer

ÉTAPE 2 – AFFICHAGE DE LA POP-UP DE GESTION DES SALARIÉS

	GESTION DES SALARIÉS											
Liste des	s salariés											
	Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "Forfait mensuel", vous devez saisir les heures chômées réelles.(et saisir 151,67h dans la durée contractuelle du travail). Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire, vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail hebdo".											
	Dans ces cas, la saisie de la quotité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact sur le calcul).											
	Si le taux horaire personnalisé (70% brut) est inférieur à 8,03 €, saisir un montant plancher de 8,03 € sauf pour les apprentis et contrats de professionnalisation.											
¢	Image: second											
14 <4 1	/0	0			ĹΑ	OUTER UNE LI	GNE SUPPRIN	IR IN:	SÉRER LA SÉLECTION À			
ENREG	ISTRER	PORTER	PPRIMER TOUS LES S	ALARIÉS					REVENIR À LA D	1		

Pour ajouter les salariés, vous devez cliquer sur AJOUTER UNE LIGNE ou vous pouvez les importer via le bouton IMPORTER.

Les informations attendues concernant chaque salarié en fonction de la forme d'aménagement du temps de travail sont décrites dans les :

Fiche 26 : SAISIE DES HEURES PAR SALARIE Fiches 27 : SAISIES AMENAGEMENTS

- Equivalent 35h
- Autre temps de travail hebdomadaire
- Cycle
- Forfait annuel jour et forfait annuel heures
- Forfait hebdomadaire
- Forfait mensuel
- Modulation

Une fois les salariés renseignés, vous cochez chacun des salariés qui doivent être insérer dans la DI.

Activité Partielle

GESTION DES SALARIÉS

Liste des salariés

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "Forfait mensuel", vous devez saisir les heures chômées réelles.(et saisir 151,67h dans la durée contractuelle du travail).

> Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire, vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail hebdo".

Dans ces cas, la saisie de la quotité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact sur le calcul).

Si le taux horaire personnalisé (70% brut) est inférieur à 8,03 €, saisir un montant plancher de 8,03 € sauf pour les apprentis et contrats de professionnalisation.

Information

Attention, les modifications des caractéristiques d'un salarié sont à reporter manuellement sur les DI associée(s) soit par saisie des modifications soit par suppression puis ajout du salarié.

	Nom	Prénom	NIR/NTT	Forme d'aménagement	Durée contractuelle du temps de travail	Quotité du temps de travail (%)	Catégorie socio- professionnelle	Taux horaire (70% brut)	Nombre d'heures déjà chômées en 2014, avant l'ouverture du service
0	AAAAAAAAAET	Pierre	1 80 01 75 005 999 50	6=Forfait annuel en he			Cadre	40	
0	AAAAAAAAAES	Pierre	1 80 01 75 005 998 51	6=Forfait annuel en he			Ouvrier	20	
0	AAAAAAAAAER	Pierre	1 80 01 75 005 997 52	8=Modulation		100	Ouvrier	20	
0	AAAAAAAAAEQ	Pierre	1 80 01 75 005 996 53	6=Forfait annuel en he			Ouvrier	40	
0	AAAAAAAAAEP	Pierre	1 80 01 75 005 995 54	4=Forfait mensuel	151,67		Cadre	30	
0	AAAAAAAAAEO	Pierre	1 80 01 75 005 994 55	6=Forfait annuel en he			Ouvrier	26,41	
0	AAAAAAAAA	Pierre	1 80 01 75 005 993 56	6=Forfait annuel en he		1	Ouvrier	10,56	
0	AAAAAAAAA	Pierre	1 80 01 75 005 992 57	6=Forfait annuel en he			Ouvrier	20	
0	AAAAAAAAAAEL	Pierre	1 80 01 75 005 991 58	6=Forfait annuel en he			Ouvrier	15,6	
·* ·* 1/-	C == == [3				AJOUTER UNE LI		MER INS	ÊRER LA SÉLECTION À LA DI

ENREGISTRER IMPORTER SUPPRIMER TOUS LES SALARIÉS

REVENIR À LA DI

ÉTAPE 3 – SAISIE DES HEURES

Une fois les salariés insérés à la DI, vous revenez sur l'écran de la DI.

		0	Nombre of heuris à lindemnitor au cours du mois de Mars										
	0		Sensilec 10 Du : 02/03/2020 Au : 08/03/2020		Semaine 11 Du : 09/03/2020		Semaine 12 Du : 16/03/2020		Semaine 13 Du : 23/03/2020		Total des	Montant à	Total des heurzs indemnisées
	Non Enland	Durée									heures demandões		
DEMANDE D'INDEMNISATION		de travail			Au:1	Au: 15/03/2020		Ag : 22/03/2520		19/03/2020	dans le mels	indemniser	sur l'année
080003601200300			Heures travailées	Heures	Heures travallóes	Hourss	Heures travallées	Heures	Houres travaillées	Heutes chômées	year manimistation		dvile
	tropique albert	35,00	35,00	0,00	0,00	35,00	10,00	25,00	39,00	0,00	60,00	1 918,80	60,00
ENREGISTRER	AIOUT avectaux	35,00	35,00	0,00	8,85	33,00	10,00	25,00	29,00	0,00	60,00	1 200,00	60,00
CLIDEBIACD	AVA Mary	22,78	35,00	0,00	0,02	22,78	10,00	12,78	39,00	0,00	35,56	711,20	35,56
200000000	AVA Vincont	31,00	35,00	0,00	0,00	35,00	10,00	25,00	39,00	0,00	60,00	1 500,00	60,00
IMPRIMER	AFI Pierre									1	50,00	1 000,00	\$0,00
NISTORIOUS	AFO Pierre	Planning motor	35,00	0,00	0,00	25,00	10,00	25,00	29,00	0,00	eo,co	1 200,00	109,00
manual de la company de la compa	AFX Pierre	Planning syste	35,00	0,00	0,00	17,50	10,00	7,50	39,00	0,00	25,00	500,00	25,00
	AFY Pierre										595,00	11 900,00	585,00
IMAGORITER DET UTURET	A Pierre										525,00	10 500,00	525,00
IMPORTER DES REGRES	Pierre	190,00									151,67	3 033,40	291,67
ESPACE DOCUMENTAIRE	ALARIÉ odulation > pour au	moins un des salariés, veuille	ez cocher cette cas	e pour indiquer qu	e vous utilisez un o	AJOUTER TOUS LES	SALARIÉS					Supprimer la ligne Supprim	r tous les solariés de la page
xu								Heures à	indemniser :	1 80	2,23 h	Montant à indemniser :	37 063,40 €
IANT TOTAL À PAYER PAR L'ÉTAT POU	R LE MOIS											TRENTE-SEPT MILLE SCIXANTE-TROC	37 063,40 € Euros et quarante centimes
		la antifa Paratituda											

Vous pouvez saisir les heures travaillées ou les heures chômées selon la forme d'aménagement.

Vous pouvez aussi importer les heures travaillées et chômées via le fichier d'import. Une fois les heures renseignées, vous pouvez envoyer votre demande à l'UD.